

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOU MIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/6-A/2
14 avril 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT - SOUDAN 5745.00

Amélioration de l'approvisionnement en eau des zones semi-arides

Durée du projet	Trois ans
Nombre de bénéficiaires	300 000
Coût total des produits alimentaires	4 517 370 dollars
Coût total pour le PAM	8 711 990 dollars
Coût total pour le gouvernement	1 804 000 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En mars 1998, un dollar E.-U. équivalait à 1 744 livres soudanaises.

RÉSUMÉ

Grâce à un projet vivres-contre-travail d'une durée de trois ans (1999-2001), le PAM apportera un soutien à la construction et à la rénovation de *hafirs* modernisés (bassins permettant de stocker les eaux pluviales) dans les communautés rurales de North Darfur et de North Kordofan touchées par l'insécurité alimentaire. Dans les communautés rurales au Soudan, le manque d'eau est un souci constant; les *hafirs* permettent d'accroître de manière efficace l'approvisionnement en eau ménagère. L'aide alimentaire du PAM permettra de combler le déficit vivrier chronique et de retenir les villageois dans les communautés pendant la durée d'une saison morte (de janvier à juin) pour qu'ils puissent construire leur propre *hafir* (d'habitude, ces villageois, faute d'alternative, émigrent pour trouver un emploi). Les *hafirs* seront gérés et entretenus par des comités créés au niveau des communautés; les membres de ces comités recevront la formation nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Afin d'optimiser les gains de santé résultant d'une plus grande disponibilité d'eau, le Programme pour l'eau, l'environnement et l'assainissement, appuyé par l'UNICEF et en partie fondé par le PAM, fournira une éducation pour la santé et des équipements sanitaires; ces activités s'adresseront plus particulièrement aux femmes vivant dans les communautés concernées par le projet.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA-1:	N. Siwingwa	tel.: 6513-2929
Coordonnateur de programmes:	G. Atif	tel.: 6513-2321

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



ANALYSE DU PROBLEME

1. Le Soudan, dont le produit national brut (PNB) s'élevait à 400 dollars par habitant en 1994, figure parmi les pays les moins avancés (PMA). Les prêts accordés par les banques de développement internationales ont pour ainsi dire cessé et les subventions provenant de donateurs bilatéraux sont presque entièrement consacrées aux interventions d'urgence.
2. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et la production animale. Ces activités représentent 40 pour cent du produit intérieur brut (PIB) et 95 pour cent des exportations mais leur importance est limitée par des pluies irrégulières et des sécheresses répétées. Environ 20 pour cent de la population soudanaise (soit cinq millions de personnes) vivent dans des zones éloignées arides et semi-arides où les précipitations annuelles sont, en moyenne, de l'ordre de 300 à 450 millimètres. Ces zones connaissent une insécurité alimentaire chronique; l'agriculture de subsistance ne suffit pas à produire assez pour couvrir les besoins des familles. En période normale, les villageois doivent acheter plus de la moitié de leurs besoins en céréales, ce qui représente une dépense importante. En période de sécheresse ou de mauvaise récolte, un grand nombre de personnes deviennent alors tributaires des secours alimentaires d'urgence.
3. Pendant la saison morte (de janvier à juin), et pour faire face à cette situation, les personnes en état de travailler émigrent vers les villes ou vers des zones agricoles plus riches pour trouver un emploi. Celles qui restent aux villages (femmes, enfants et personnes âgées, en général) comptent pour vivre sur les fonds envoyés par leur famille ou sur les activités rémunératrices disponibles (quelques cultures de rente, fabrication du charbon de bois, ramassage du bois de feu ou de la gomme arabique, activités artisanales à petite échelle).
4. Les pénuries alimentaires s'ajoutent au grave problème de l'approvisionnement en eau. Les enquêtes sur les ménages indiquent constamment que cet approvisionnement est une priorité capitale pour les communautés rurales. Dans l'ensemble du pays, un tiers seulement de la population soudanaise dispose d'eau potable. Dans les régions arides à l'ouest du Soudan, la consommation d'eau par habitant ne représente qu'un quart des 20 litres que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de boire par jour. Un jour sur deux, les villageois consacrent souvent leur temps à recueillir de l'eau provenant de sources éloignées pour assurer les besoins ménagers. En général, les femmes sont chargées de cette besogne qui vient s'ajouter aux tâches ménagères et aux travaux agricoles.
5. Par ailleurs, une enquête réalisée par CARE dans les villages de North Kordofan indique que l'eau représente, en moyenne, 10 à 15 pour cent des dépenses du budget des ménages. Des enquêtes moins complètes effectuées par d'autres agences font état d'un pourcentage plus élevé.
6. Partout à North Darfur et à North Kordofan, les *hafirs* (qui consistent fondamentalement d'un trou creusé dans une dépression dont le sous-sol argileux permet de retenir l'eau) constituent la source principale d'approvisionnement des villageois. En 1989, un programme de Travaux publics spéciaux soutenu par l'Organisation internationale du travail (OIT) a entrepris de construire des *hafirs* (structures en usage au Soudan depuis plus de 50 ans) en faisant appel à de nombreux travailleurs; ce programme a particulièrement bien réussi dans les états de Darfur et de Kordofan. Si le repérage de sites appropriés et la



conception de *hafirs* modernisés nécessitent une assistance technique spécialisée, la construction ne demande que l'intervention d'une main d'œuvre non qualifiée.

ASSISTANCE ANTERIEURE DU PAM

7. Au Soudan, des activités vivres-contre-travail ont été organisées au titre d'un projet polyvalent constitué de plusieurs composantes (projet No 3709 - Assistance aux travaux ruraux en zones exposées à la sécheresse). Parmi ces composantes, la mise en valeur des ressources en eau, grâce principalement à la construction et à la rénovation de *hafirs*, a été l'une des mieux réussies. Une fois construits, les *hafirs* sont placés sous la responsabilité des communautés rurales qui se chargent de les gérer et de les entretenir.
8. Au titre du projet No. 3709, plus de 250 *hafirs*, d'un volume total de quelque 2,5 millions de mètres cubes, ont été construits. De nos jours, ces structures permettent à 125 000 ménages, vivant dans des régions rurales exposées à la sécheresse, de disposer d'un approvisionnement en eau économique et plus fiable à proximité de leurs lieux d'habitation. Les villageois (les femmes notamment) ont pu ainsi économiser du temps et de l'argent. Les sommes économisées ont servi à améliorer la situation alimentaire des familles (achat de bétail ou d'intrants agricoles supplémentaires, par exemple); le temps gagné a permis de cultiver des récoltes de rapport et des récoltes maraîchères, une fois la récolte principale terminée.
9. La mise en œuvre du projet No 3709 relève d'ONG nationales et internationales (CARE et OXFAM) ainsi que d'institutions gouvernementales; un soutien technique est assuré par les Sociétés publiques des eaux, placées sous la gestion globale de la Direction de la coopération internationale économique et financière qui relève du Ministère fédéral des finances et de l'économie nationale. En apportant des ressources supplémentaires et une expérience au projet ainsi qu'en mobilisant la participation des communautés, les ONG ont considérablement participé à la mise en oeuvre du projet.
10. Jusqu'alors, on n'a jamais tenté, de manière systématique, d'associer approvisionnement supplémentaire en eau et programmes d'éducation pour la santé et d'assainissement. La plupart des villageois ignorent le rapport existant entre eau, déchets et santé et nombre d'entre eux boivent l'eau insalubre des *hafirs*. Le gouvernement et les organismes d'exécution du projet reconnaissent ensemble l'importance d'accroître la qualité de l'eau des *hafirs* qui sert à un usage ménager. Récemment, on tend à construire des *hafirs* plus modernes, entourés de clôtures et équipés de collecteurs de sablon et de pompes à main pour les puits d'admission et de sortie. Ce type de *hafirs* coûte près de 15 000 dollars de plus que le modèle de base.

OBJECTIFS A LONG TERME

11. Les objectifs à long terme du projet sont les suivants: a) améliorer l'approvisionnement en eau des ménages; et b) accroître les moyens d'existence des exploitants pratiquant une agriculture de subsistance dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire dans les états de North Darfur et de North Kordofan.



OBJECTIFS IMMEDIATS

12. Les objectifs immédiats du projet visent à améliorer:
 - a) l'accès aux ressources en eau des familles vivant en zones rurales;
 - b) la sécurité alimentaire à court terme grâce à la création d'emplois durant la saison morte;
 - c) la qualité de l'eau utilisée par les ménages ruraux; et
 - d) les conditions d'hygiène.

RESULTATS ESCOMPTEES

13. En six millions de jours de travail (plus 10 pour cent pour d'autres interventions), le projet appuiera la construction de 60 nouveaux *hafirs* (d'une capacité totale de 900 000 mètres cubes) et la remise en état de 30 *hafirs* existants (d'une capacité totale de 450 000 mètres cubes). En moyenne, les *hafirs* ont une capacité unitaire de 15 000 mètres cubes. La construction de nouveaux *hafirs* nécessitera 75 000 jours de travail et les travaux de rénovation, 50 000. Les communautés visées par le projet créeront des comités qui, tous les ans et en fonction des besoins, définiront le nombre de *hafirs* et leur capacité exacte. Ces comités seront chargés de construire, de gérer et d'entretenir leurs propres *hafirs*.
14. Les 10 pour cent supplémentaires prévus au projet (soit 600 000 jours de travail) serviront essentiellement, grâce à des projets vivres-contre-travail (VCT), à développer l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour gérer la construction ou la rénovation de *hafirs* dans d'autres régions appauvries et touchées par l'insécurité alimentaire (cette disposition s'appliquera aux états de West Darfur, de West Kordofan et de Red Sea). Ce pourcentage réservé permettra également d'aider à la mise en place d'activités supplémentaires en cas de sécheresse grave ou de récolte particulièrement mauvaise: des rations supplémentaires seront fournies dans le cadre de projets VCT, réduisant ainsi le besoin de procéder à des distributions alimentaires d'urgence.
15. Le projet devra être prolongé si la réserve prévue n'est pas utilisée pendant la durée d'exécution du projet.

ROLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

16. L'aide alimentaire servira de salaire aux personnes participant aux activités vivres-contre-travail; elle permettra également de retenir au village les personnes en état de travailler pendant la saison morte (de janvier à juin).
17. L'aide alimentaire fournie pendant la saison morte contribuera à combler le déficit alimentaire chronique des familles et à stabiliser les prix locaux des denrées qui, d'habitude, augmentent en cette saison.



APPORTS ALIMENTAIRES ET JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

18. En fonction des goûts des participants et de la valeur des vivres, l'assortiment alimentaire comprendra des céréales (sorgho, millet ou blé), de l'huile végétale et du sucre.
19. Les travailleurs participant à la construction des *hafirs* recevront une ration familiale correspondant aux normes de travail établies, ce qui représente, pour la construction/rénovation de 90 *hafirs* d'une capacité moyenne de 15 000 mètres cubes:
- a) au total, 1 350 000 mètres cubes à excaver, générant six millions de jours de travail, plus la réserve de 600 000 jours de travail (voir paragraphes 14 et 15); les jours de travail sont ventilés comme suit:
 - i) 4,5 millions de jours de travail pour la construction de 60 nouveaux *hafirs* à un taux de 75 000 jours de travail par *hafir*; et
 - ii) 1,5 million de jours de travail pour la rénovation de 30 *hafirs*, à un taux de 50 000 jours de travail par *hafir*.

Pour chaque jour de travail, les ouvriers recevront une ration familiale pour six personnes: au total, il faudra donc 39 600 000 rations individuelles.
 - b) En se basant sur une main-d'oeuvre de 500 travailleurs environ (nombre suffisant pour achever, en six mois environ, la construction d'un *hafir*), près de 50 000 ouvriers recevront, en moyenne, un total de 120 rations.
20. Etant donné qu'une ration familiale consiste en trois kilogrammes de céréales, 150 grammes d'huile et 120 grammes de sucre, les quantités de produits alimentaires requises pour le projet (incluant la réserve de 10 pour cent) s'élèvent à 19 800 tonnes de céréales, 990 tonnes d'huile végétale et 792 tonnes de sucre.
21. La valeur locale d'une ration familiale (calculée en fonction des prix en vigueur au début de la saison de travail) est de 1 500 livres soudanaises environ, soit 75 pour cent du salaire moyen de la main-d'oeuvre non qualifiée en région rurale. Cette ration, qui, dans le cadre du projet No 3709, s'est avérée être une véritable mesure d'incitation, suffit pour retenir les villageois dans les communautés pendant la saison de travail; cependant, elle n'est pas assez importante pour attirer des travailleurs migrants en grand nombre ou pour encourager une dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire du PAM.

STRATEGIE DU PROJET

22. Le projet a pour but de construire des *hafirs* modernisés pour assurer un approvisionnement en eau supplémentaire à usage ménager pendant la saison sèche. Il concernera les états de North Darfur et de North Kordofan dont les communautés n'ont pas facilement accès à de l'eau salubre. Chaque site où sera implanté un *hafir* sera divisé en parcelles de trois mètres de large et chaque parcelle sera assignée à un groupe de travail qui se sera porté volontaire pour les travaux d'excavation (groupe souvent constitué de parents ou de membres de la famille). De fait, le groupe de travail s'engage, contre un nombre de rations donné (calculé en fonction des normes de travail appropriées), à entreprendre les travaux d'excavation (ainsi qu'à enlever les déblais et à construire les remblais) sur une parcelle d'un volume donné. Cette procédure a bien fonctionné pour le projet No 3709.



23. Les *hafirs* satisferont les besoins de consommation en eau des habitants qui vivent actuellement dans les communautés concernées par le projet (besoins basés sur les recommandations de l’OMS, soit 20 litres par personne et par jour). Lorsque les autres sources se sont tarées, un *hafir* moyen peut fournir de l’eau pendant 250 jours au moins.
24. Les comités de *hafir* se chargeront de la construction, de la gestion et de l’entretien des *hafirs* (voir paragraphe 13). A cette fin, ils recevront la formation nécessaire pour assumer leurs responsabilités (voir ci-après).
25. Le projet cherchera à maximiser les retombées sur la santé des bénéficiaires: l’eau des *hafirs* modernisés sera de meilleure qualité et des activités d’éducation pour la santé et l’hygiène seront organisées dans les communautés où seront construits les *hafirs*. Ces activités seront liées à celles du Programme pour l’eau, l’environnement et l’assainissement du milieu (WES) appuyé par l’UNICEF; elles recevront le soutien du PAM et du gouvernement fédéral.
26. La stratégie globale du projet consistera à encourager une approche décentralisée de la mise en œuvre du projet grâce à la participation active des communautés rurales, des ONG, et des autorités locales et publiques.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

27. Les propositions pour la construction ou la rénovation des *hafirs* émaneront des communautés et seront transmises par le Conseil rural au Comité public de coordination qui en déterminera la faisabilité technique et socio-économique.
28. Les communautés qui bénéficieront de l’utilisation des *hafirs* devront participer aux coûts globaux de la construction. Cette contribution sera évaluée cas par cas et les communautés seront consultées.
29. Avant le début des travaux, un comité de *hafir* sera créé pour agir comme sous-comité au comité de développement du village. Ce sous-comité sera composé des représentants de tous les villages susceptibles de participer à la construction du *hafir* et d’en utiliser l’eau. La représentation et la participation active des femmes au sous-comité seront encouragées (l’objectif étant que les femmes constituent un tiers des membres).
30. Au cours de la phase de construction, le comité de *hafir* aura les responsabilités suivantes:
 - a) détermination du montant de la contribution de la communauté aux coûts non alimentaires de la construction du *hafir*; collecte et gestion de la contribution;
 - b) gestion des livraisons et de la distribution des articles alimentaires et non alimentaires;
 - c) supervision de l’excavation du *hafir* et suivi des travaux pour qu’ils se déroulent sans heurt;
 - d) contrôle de la condition physique des personnes participant aux travaux d’excavation (seules les personnes en bonne santé peuvent travailler); et
 - e) suivi de l’état d’avancement des travaux et des distributions alimentaires; soumission régulière de rapports sur l’état d’avancement des travaux à l’organisme d’exécution du projet.



31. Pendant la construction du *hafir*, une équipe du WES se rendra dans chaque communauté pour se charger du programme touchant à l'éducation pour la santé et à l'assainissement.
32. Le programme d'éducation pour la santé s'adressera aux femmes. Il portera sur les points suivants:
 - a) sensibilisation générale au rapport existant entre eau, déchets et santé;
 - b) hygiène personnelle et familiale; et
 - c) stockage, manutention et traitement abordable de l'eau utilisée, dans les familles, pour boire et cuisiner.
33. L'équipe du WES aidera à faire adopter les latrines *SanPlat*, conçues en collaboration avec l'UNICEF. Ces latrines ont été particulièrement étudiées pour l'environnement local; elles utilisent des matériaux disponibles sur place et leur construction est relativement peu onéreuse. Conformément à la méthode du WES, les 50 000 familles qui en bénéficieront devront creuser une fosse et verser 5 000 livres soudanaises pour participer au coût du revêtement intérieur de la fosse et de la construction de la dalle.
34. Une fois les *hafirs* construits, le comité de *hafir* aura les responsabilités suivantes:
 - a) définition du montant des redevances dues pour utiliser l'eau et collecte de ces redevances;
 - b) suivi des comptes (redevances recueillies et dépenses encourues);
 - c) gestion et bon entretien du *hafir*;
 - d) établissement du planning et du budget nécessaires pour toute amélioration apportée au *hafir* dans le futur ou pour toute contribution au programme d'éducation pour la santé et d'assainissement; et
 - e) arbitrage des conflits liés à l'utilisation de l'eau.
35. Afin d'optimiser les gains résultant d'un meilleur accès à l'eau, les villageois verseront une redevance pour utiliser l'eau des *hafirs*. Le montant de ces redevances sera calculé de manière à couvrir le total des coûts de fonctionnement, d'entretien, des réparations d'urgence et des améliorations qu'il est prévu d'apporter au *hafir*; ce montant tiendra également compte des contributions pour les interventions portant sur l'éducation sanitaire et l'assainissement.

ORGANISMES D'EXECUTION

36. Par le biais d'un accord avec le Conseil d'administration pour la coopération économique et financière (IFCD), les organismes d'exécution étudieront les activités proposées afin de: vérifier leur faisabilité d'un point de vue socio-économique; mobiliser la communauté; s'assurer de l'instauration des comités de *hafir* et de leur bon fonctionnement; apporter un appui technique; fournir les outils manuels et les matériaux de construction demandés par la communauté; enfin, superviser les travaux de construction et la distribution des vivres.
37. Ces organismes (institutions gouvernementales ainsi que des ONG nationales et internationales incluses) dispenseront une formation sur les principes élémentaires de



gestion à chacun des comités de *hafir*. Le PAM financera l'élaboration d'un programme de formation approprié.

38. Les ONG internationales participant au projet sont les suivantes: CARE; OXFAM; Fellowship of African Relief et Islamic Relief. OXFAM intervient essentiellement à North Darfur; les autres ONG internationales concentrent leurs activités sur North Kordofan.
39. Dans le cadre du projet, le rôle des ONG nationales et internationales est le suivant:
 - a) aider les autorités publiques impliquées dans le projet à identifier les groupes les plus vulnérables grâce à un système de suivi dans les régions ciblées;
 - b) agir comme catalyseur pour mobiliser les communautés, former les comités de *hafir*, fournir des articles non alimentaires, suivre et évaluer/rédiger des rapports sur les activités du projet et sur leur incidence;
 - c) superviser, au niveau de l'Etat, la mise en œuvre générale du système de gestion prévu pour le projet (sélection du lieu, plan de travail annuel, gestion des articles alimentaires et non alimentaires).

PARTICIPATION DES ETATS

40. Un Comité public de coordination sera établi au niveau des états (North Darfur et North Kordofan); ce comité sera présidé par le Ministère public des finances et de la planification et sera composé de représentants rattachés à la Société nationale des eaux, au PAM et à l'UNICEF. Les fonctions de ce comité seront les suivantes:
 - a) réception des propositions transmises par les conseils ruraux concernant la construction ou la rénovation future de *hafirs*;
 - b) soumission de ces propositions aux institutions chargées de vérifier leur faisabilité technique, sociale et économique;
 - c) établissement d'une liste de priorités pour les activités mises en œuvre au niveau des états et bénéficiant de l'appui du projet;
 - d) recommandations des activités qui seront appuyées lors de la prochaine saison de travail;
 - e) élaboration d'un plan de travail annuel consolidé; et
 - f) coordination du programme des travaux du PAM et du WES.
41. La Société nationale des eaux (ou son homologue) veillera à ce que les activités proposées soient conformes aux critères techniques établis. Le Ministère public des finances et de la planification s'assurera de la disponibilité des fonds approuvés pour les apports non alimentaires. Le Ministère de l'agriculture réalisera toute évaluation environnementale requise.

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FEDERAL

42. Le Directeur général de l'IFCD sera nommé Coordinateur du projet; il sera chargé d'assurer globalement le bon déroulement de celui-ci. Le budget prévu pour le projet sera inclus au budget pour le développement préparé par le Gouvernement soudanais à partir de 1998 et jusqu'à la fin prévue pour le projet.



43. Un Comité directeur du projet sera créé et présidé par le Directeur général de l'IFCD. Ce comité sera composé des représentants du PAM et de l'UNICEF. Il sera chargé des responsabilités suivantes:
- a) veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles avant chaque saison de travail (vivres, articles non alimentaires, assistance technique et financement en espèces inclus);
 - b) réception des recommandations pour futures activités transmises par les comités publics de coordination;
 - c) en fonction de ces recommandations, détermination des activités qui bénéficieront d'un appui lors de la prochaine saison de travail;
 - d) attribution des ressources à chaque activité appuyée; et
 - e) réception et étude des rapports d'avancement du projet transmis par les Comités publics de coordination.
44. Au nom du Gouvernement soudanais, l'IFCD se chargera de distribuer les vivres aux points de livraison avancés. Il sera également responsable de stocker et de gérer les denrées et de les transporter sur les lieux concernés par le projet.
45. Comme spécifié dans le plan d'opérations, l'IFCD suivra l'exécution du projet et préparera les rapports d'avancement et la vérification des comptes qui seront soumis au PAM.
46. Selon les besoins, la Société nationale des eaux fournira une assistance technique au Comité directeur du projet et étudiera toute proposition portant sur la construction de barrages.
47. Le coût total du projet sera couvert à 75 pour cent environ par le PAM et à 15 pour cent environ par le gouvernement; les 10 pour cent restants seront couverts par les organismes d'exécution.

LOGISTIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

48. Selon la disponibilité de ressources en espèces, des céréales seront achetées localement en utilisant de l'argent au lieu de vivres. D'autres produits alimentaires fournis par le PAM seront expédiés à Port Soudan.
49. L'IFCD veillera à ce que toutes les formalités administratives requises pour le déchargement, le dédouanement et le transport des vivres jusqu'aux entrepôts du PAM à Port Soudan soient correctement remplies et sans retard au port.
50. Le PAM organisera le transport sur longues distances des vivres aux points de livraison avancés de El Obeid et El Fasher et contribuera à 50 pour cent minimum aux coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) (au maximum, cette contribution s'élèvera à 83 dollars par tonne).
51. L'IFCD se chargera de décharger et de stocker les vivres dans les entrepôts gouvernementaux à El Obeid et à El Fasher ainsi que de les acheminer jusqu'aux lieux de distribution conformément au plan de la répartition des travaux et au calendrier de réalisation de ces travaux.



BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

52. Le PAM apportera une assistance aux communautés rurales manquant d'eau dans les régions semi-arides exposées à l'insécurité alimentaire au Soudan. Ces communautés se situent essentiellement dans les états de North Darfur et de North Kordofan. Le projet s'appliquera aux communautés qui ne peuvent en général produire assez de denrées de base et qui dépendent de la migration d'une partie de leurs membres (ces migrations constituant une de leurs stratégies pour faire face à la pénurie alimentaire). La ration alimentaire du PAM remplacera ainsi, pendant une saison de travail, les revenus en espèces normalement obtenus par la migration; elle permettra également aux personnes en état de travailler de rester dans leur communauté afin d'assurer la construction d'un *hafir*.
53. Selon les estimations, 50 000 personnes au moins (parmi lesquelles plus de 60 pour cent de femmes) auront la possibilité d'avoir un emploi direct pendant la saison morte, période où il est difficile de trouver une activité rémunératrice. Dans certains cas, en fonction de la main d'œuvre disponible, on recrutera jusqu'à 30 pour cent des travailleurs dans des communautés voisines. L'expérience acquise au cours des quatre dernières années au titre du projet No 3709 montre qu'il faut en moyenne 500 travailleurs pour construire un *hafir*. Environ 300 000 personnes bénéficieront de l'utilisation des *hafirs* (soit 50 000 ménages, si on compte en moyenne six personnes par famille comme l'indiquent les chiffres avancés au niveau national). Les femmes et les jeunes filles, qui sont en général chargées d'aller chercher l'eau ménagère, profiteront tout particulièrement d'une source plus proche du village.
54. Dans les communautés concernées par le projet, et grâce à l'assistance du PAM, du WES et du gouvernement, chaque famille sera éduquée sur la santé et recevra une formation sur la manière de traiter l'eau pour les besoins ménagers; elle aura également la possibilité de construire une latrine *SanPlat*.

APPUI AU PROJET

55. On estime que, pendant trois ans (1999-2001), la contribution du PAM s'élèvera à 9 237 069 dollars. Cette somme comprend 50 000 dollars pour le suivi et l'évaluation des activités et 50 000 dollars pour l'élaboration d'un programme de formation destiné aux comités de *hafir*.
56. Cent mille dollars sont initialement inclus dans la contribution du PAM pour le volet des activités portant sur la santé et l'assainissement. Ce volet sera mis en œuvre par le WES et permettra de construire 22 500 latrines *SanPlat* dans les régions concernées par le projet. Par ailleurs, le PAM apportera un soutien aux activités de formation concernant l'éducation pour la santé et l'assainissement qui sont destinées aux communautés ciblées (le coût de cet appui s'élèvera à 169 000 dollars).
57. Selon les estimations, la contribution indirecte de l'UNICEF au projet s'élèvera à 180 000 dollars; cette contribution sera essentiellement consacrée à l'assistance technique, aux programmes de formation et aux matériaux de l'IFCD fournis au niveau des conseils ruraux, publics et fédéraux.
58. On estime que le Gouvernement du Soudan contribuera, pour sa part, 1 804 000 dollars au projet, dont 300 000 dollars serviront à soutenir le programme du WES sur la santé et l'assainissement.



59. La contribution des organismes d'exécution (y compris les institutions gouvernementales ainsi que les ONG nationales et internationales) est estimée à 1 675 000 dollars.
60. En fonction de leurs moyens, les communautés participeront aux coûts de construction. Bien que cette participation servira principalement à responsabiliser les communautés vis-à-vis de la gestion et de l'entretien du *hafir*, elle permettra également de couvrir certains coûts non alimentaires.

Collaboration avec l'UNICEF

61. Le PAM apportera un soutien au programme sur la santé et l'assainissement mis en place au titre du WES. Le WES est une unité gouvernementale, placée sous la supervision directe des Sociétés publique et nationale des eaux qui sont chargées d'appliquer des programmes portant sur l'eau et l'assainissement. L'appui du PAM permettra de répondre au besoin prioritaire des communautés, à savoir l'approvisionnement en eau salubre, et d'obtenir de meilleures conditions sanitaires dans les ménages. Le WES agira en tant qu'agence responsable de l'exécution des programmes sur la santé et l'assainissement; dans le cadre du projet, il assurera également le suivi technique de la construction des *hafirs* et des latrines.
62. L'UNICEF, conjointement au WES, réalisera des travaux d'assainissement dans des régions autres que celles bénéficiant de l'aide du PAM. Le PAM, et l'UNICEF qui contribue également au projet, participeront ensemble au comité de coordination du projet mis en place au niveau des Etats et au Comité directeur du projet institué au niveau fédéral. Un autre exemple de coordination s'illustre par le soutien financier que le PAM apporte au WES pour les programmes sur la santé et l'assainissement appuyés par l'UNICEF dans les mêmes états ciblés (installation de pompes manuelles, essentiellement); ces efforts conjoints visent à répondre aux besoins de l'approvisionnement en eau des communautés.
63. Le projet appuyé par le PAM bénéficiera de l'intervention continue de l'UNICEF et du WES. Ce dernier apporte le savoir-faire nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau des *hafirs* ainsi que de bonnes conditions d'hygiène du milieu.
64. Dans le cadre du volet consacré à la santé et à l'assainissement, et sous forme d'apports non alimentaires, le PAM s'efforcera d'encourager les villageois à adopter des latrines *SanPlat* proposées par le WES. Les bénéficiaires devront couvrir le coût des matériaux de construction disponibles localement (sable et pierres, par exemple) et apporter l'aide nécessaire pour creuser et installer les latrines, comme l'UNICEF et le WES en ont l'usage.
65. En tant qu'agence chargée de l'exécution du volet portant sur l'assainissement, le WES se chargera, au niveau des communautés, de l'éducation sur la santé; il organisera une campagne d'assainissement et assurera le suivi technique de la construction des *hafirs* et des latrines. Le PAM apportera un soutien à ces activités (voir les coûts de soutien directs décrits à l'annexe II). Le programme sur l'éducation pour la santé et l'assainissement sera consacré aux femmes et portera sur les points suivants:
 - a) sensibilisation générale sur les rapports entre eau, déchets et santé;
 - b) hygiène personnelle et familiale; et
 - c) stockage, traitement et manipulation corrects de l'eau utilisée pour boire et cuisiner.



SUIVI, RAPPORTS ET EVALUATION

66. Les rapports et le suivi du projet seront établis sur la base du système standard suivant: dès le commencement de la mise en œuvre du projet, chaque organisme d'exécution rendra compte au Comité public de coordination du projet et confirmera le plan de travail, le budget et les besoins d'aide alimentaire.
67. Tous les mois, chaque organisme d'exécution rendra compte au Comité public de coordination et comparera l'avancement des travaux prévus et réalisés, les dépenses encourues, les vivres distribués et les emplois créés par les jours de travail. Chaque organisme certifiera également que les dépenses encourues et les vivres distribués correspondent à l'avancement des travaux. Une fois la construction achevée, chaque organisme rendra compte au Comité public de coordination et fournira les mêmes comparaisons et les mêmes certificats que ceux spécifiés ci-dessus.
68. A la fin de chaque saison de travail, le Comité public de coordination transmettra à l'IFCD (avec copie au PAM) un rapport consolidé détaillant les travaux entrepris, l'usage des vivres, les travaux futurs à prévoir et les besoins alimentaires.
69. Des inspecteurs de l'IFCD et du PAM effectueront des visites pendant la mise en œuvre du projet. Ces inspecteurs soumettront régulièrement des rapports sur les visites effectuées sur le terrain et feront part de leurs remarques sur l'adéquation des travaux entrepris sur les lieux du projet, la distribution des vivres du PAM aux bénéficiaires, la disponibilité d'intrants non alimentaires, l'aptitude des communautés à gérer les projets une fois terminés et les conditions de stockage et de gestion des vivres.
70. Le PAM (et CARE) cofinanceront une étude sur la rentabilité des *hafirs* rénovés en fonction de l'amélioration de la qualité de l'eau.
71. Le PAM élaborera un système de suivi pour mesurer l'incidence des projets conjoints du PAM et du WES sur la situation sanitaire des communautés.

COORDINATION ET CONSULTATION

72. Dans chaque état concerné, le projet du PAM sera associé au volet sur l'éducation pour la santé et l'assainissement mis en œuvre par le WES qui bénéficie de l'appui de l'UNICEF.
73. De nombreux organismes d'exécution ont leurs propres activités de développement communautaires; le projet y sera intégré.

RISQUES

74. Pour que le projet réussisse, il est essentiel qu'un organisme gouvernemental efficace et actif soit institué au niveau des Etats et au niveau fédéral; il faut également que le gouvernement attribue les fonds nécessaires en temps voulu. Les ministères des finances et de la planification ont peu d'expérience dans la gestion de l'aide alimentaire, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau des Etats.



75. En outre, les organismes d'exécution auront un rôle capital mais les institutions non gouvernementales ont en général des difficultés à s'assurer que les donateurs fourniront un financement suffisant.
76. Si des troupeaux viennent en trop grand nombre s'abreuver à l'eau des *hafirs*, il est probable que des problèmes de surpâturage surgissent aux alentours. L'environnement ne sera pas affecté tant que l'eau des *hafirs* servira à un usage ménager. S'ils sont bien entretenus, les *hafirs* fourniront de l'eau indéfiniment; s'ils ne le sont pas, ils s'ensèmeront graduellement.
77. Le budget provisoire du projet prévoit que les céréales seront achetées localement. Dans le cas d'une sécheresse généralisée ou d'une mauvaise récolte nécessitant l'importation de céréales, les coûts du projet augmenteront sensiblement.
78. Dans chaque communauté, les activités vivres-contre-travail ne dureront pas plus d'une saison, correspondant à la saison morte des activités agricoles. Les communautés seront chargées de l'entretien des *hafirs* et les frais autres que ceux de la main d'œuvre seront couverts grâce aux redevances dues pour l'utilisation de l'eau. Il n'y a ainsi aucun danger que les communautés deviennent tributaires de l'aide alimentaire; cette aide n'aura pas non plus d'effet dissuasif.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

79. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration. Le détail des coûts figure aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produit ¹			
– Céréales (sorgho/millet)	19 80	180	3 5€
– Huile végétale	990	695	688 0€
– Sucre	792	335	265 3€
Total produits	21 58.		4 51
Transport extérieur	21 58.		166 5€
TTEM a) or b)			
a) Transport terrestre			
b) TIEM	21 58.	83	1 7€
Total partiel coûts opérationnels directs			6 47
B. Coûts de soutien directs (voir annexe II pour détails)			
Total partiel coûts de soutien directs			1 17
Total des coûts de soutien directs			7 64
C. Coûts de soutien indirects (13,9 pour cent des coûts de soutien directs)			
Total partiel coûts de soutien indirects			1 0€
COÛT TOTAL DU PROJET			8 71

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)**

Dépenses de personnel	
Personnel international	373 800
Volontaires des Nations Unies	90 000
Consultants internationaux et SSA	50 000
Personnel local et temporaire	183 000
Total partiel	696 800
Services d'appui technique (dont 118 000 dollars attribués au WES)	
Formation de contrepartie/éducation pour la santé au niveau des communautés	96 100
Evaluation et vérification des comptes du projet	50 000
Total partiel	146 100
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Déplacements internationaux	95 580
Déplacements intérieurs	6 020
Total partiel	101 600
Dépenses de bureau	
Location des locaux	18 000
Services collectifs	6 000
Communications	9 000
Fournitures de bureau	6 000
Réparation et entretien du matériel	3 000
Total partiel	42 000
Véhicules (dont 51 000 dollars attribués au WES)	
Entretien	27 000
Carburant	51 040
Total partiel	78 040
Matériel	
Matériel de communication	4 000
Équipement informatique	5 000
Total partiel	9 000
Articles non alimentaires (destinés au WES)	
Total partiel	100 000
TOTAL DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	1 173 540



ANNEXE III





CADRE LOGIQUE

Résumé	Indicateurs quantifiables	Moyens de vérification	Hypothèse importante
<p>Objectif Accroître l'approvisionnement en eau des ménages et permettre aux exploitants pratiquant une agriculture de subsistance d'augmenter leurs revenus dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire des états de North Darfur et de North Kordofan</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs entièrement atteints • Augmentation de la consommation d'eau • Economies d'eau réalisées • Temps dégagé pour d'autres activités • Diminution des problèmes de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'achèvement du projet • Rapports de suivi • Suivi par contact avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approvisionnement en eau est une priorité essentielle pour les communautés • L'eau des <i>hafirs</i> sert à l'usage familial • Peu de sources alternatives d'approvisionnement en eau • Les communautés n'ont pas assez de temps pour construire des <i>hafirs</i> sans aide extérieure
<p>But 1 Permettre aux communautés rurales de s'approvisionner en eau ménagère à meilleur marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des distances à parcourir pour aller chercher de l'eau • Diminution des dépenses en eau des familles • Augmentation de la consommation d'eau dans les familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête socio-économique, étude sur l'incidence du projet • Rapports de suivi • Suivi par contact avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • La construction de <i>hafirs</i> par FFW est un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes de pénurie d'eau en milieu rural • Les <i>hafirs</i> permettent mieux que d'autres solutions d'obtenir de l'eau à bon marché • Il n'existe pas d'autres solutions pour obtenir de l'eau potable • Les villages versent une redevance pour l'eau
<p>But 2 Améliorer la sécurité alimentaire à court terme en offrant un emploi pendant la saison morte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution alimentaire • Nombre de personnes employées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de distributions alimentaires • Rapports d'exécution du projet • Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Les villageois sont prêts à travailler en échange de vivres • Les activités du projet ne concerneront que les régions exposées à l'insécurité alimentaire • L'aide alimentaire permet de retenir les travailleurs
<p>But 3 Améliore la qualité de l'eau consommée par les ménages en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles couvertes par le programme d'éducation pour la santé • Tests sur la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur la rentabilité des <i>hafirs</i> modernisés • Rapports d'exécution du projet • Rapports de suivi • Suivi par contact avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, la qualité de l'eau est mauvaise • Les villageois sont prêts à améliorer la qualité des eaux ménagères si le coût est raisonnable
<p>But 4 Améliorer les infrastructures sanitaires des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de latrines construites 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Rapports de suivi • Suivi par contact avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles sont disposées à payer 5 000 livres soudanaises par latrine • Les familles se serviront correctement des latrines • Les latrines seront entretenues

CADRE LOGIQUE

Résumé	Indicateurs quantifiables	Moyens de vérification	Hypothèse importante
<p>Réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> Achèvement des <i>hafirs</i> Programme pour l'éducation de la santé Achèvement des latrines Formation des comités de <i>hafir</i> <p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> Enquête socio-économique des sites proposés pour la construction des <i>hafirs</i> Enquête technique, conception et agencement des sites pour les <i>hafirs</i> Institution et formation des comités de <i>hafir</i> Elaboration des programmes de formation nécessaire pour les comités Construction des <i>hafirs</i> Programme d'éducation pour la santé destiné aux familles Programme d'assainissement et construction de latrines Achat, livraison, stockage, transport et livraison des produits alimentaires et des articles non alimentaires Suivi des distributions alimentaires, état d'avancement et incidence du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de <i>hafirs</i> construits Tests sur la qualité de l'eau Nombre de latrines construites Nombre de personnes formées <p>Intrants/Ressources:</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel et budget de soutien au gouvernement et agences responsables d'effectuer les enquêtes Personnel et soutien technique pour l'enquête et la conception des sites effectuées par la Société nationale des eaux Personnel et soutien technique pour l'enquête et la conception des sites effectuées par la Société nationale des eaux Elaboration des programmes de formation Main-d'oeuvre fournie par les communautés et appui technique dispensé par la Société nationale des eaux Personnel et soutien technique et financier fournis par les agences Fourniture et distribution des denrées du PAM Nombre de <i>hafirs</i> construits Nombre de comités de <i>hafir</i> créés Nombre de latrines construites Personnel, budget et soutien logistique du PAM et du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'exécution et d'achèvement du projet Rapports de suivi Suivi par contact avec les bénéficiaires Etude d'incidence postérieure au projet Accord entre le PAM, gouvernement et agence Rapport sur l'enquête socio-économique effectuée sur chacun des sites Plan, conception et certificat de chacun des sites Nombre de comités de <i>hafir</i> Pourcentage des membres des comités ayant reçu une formation Pourcentage de femmes représentées aux comités de <i>hafir</i> Enregistrement journalier des travaux par groupe, registre et rapport des distributions alimentaires Nombre de ménages ayant reçu une formation Nombre de ménages ayant mis en place des systèmes de traitement de l'eau Rapports mensuels et trimestriels sur les distributions de vivres Rapports de suivi et d'exécution du projet Suivi par contact avec les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le PAM, le gouvernement et les agences d'exécution apporteront les ressources nécessaires au début de la saison de travail Les agences d'exécution remplissent bien leurs fonctions Les communautés participeront à la construction des <i>hafirs</i> Les communautés se chargeront de l'entretien des <i>hafirs</i> La Société nationale des eaux garantit qu'elle apportera un soutien technique Les agences publiques reçoivent un budget du département d'exécution pour financer le projet Les agences d'exécution sont prêtes à tout moment à participer au projet Les agences d'exécution, et les ONG en particulier, obtiennent des fonds de la part de donateurs Un nombre suffisant de travailleurs est disponible pendant la saison morte Des obstacles d'ordre culturel ne s'opposent pas à la participation des femmes aux activités prévues au projet Le mauvais entretien des <i>hafirs</i> provient d'un manque de connaissances Les ménages consomment de l'eau insalubre car il ne sont pas informés

